

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Madame le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 28 mai 2026.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 2 juin 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

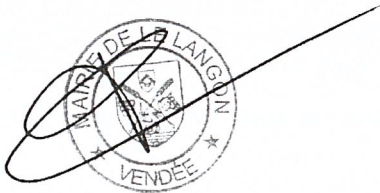
OBJET 2026-048 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 22 mai 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-049 – JURY D'ASSISE – TIRAGE AU SORT DES JURÉS POUR L'ANNEE 2027

Madame le Maire indique qu'il convient d'établir la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2027.

Suivant l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BER-97 du 23 janvier 2026, les communes de Le Langon et d'Auchay-sur-Vendée sont regroupées et doivent tirer au sort 6 jurés à partir des listes électorales des deux communes.

En présence de Monsieur Dominique GATINEAU, Maire de la commune d'Auchay sur Vendée, sont tirés au sort :

- ‡Commune d'Auchay sur Vendée : Marie MALLARD née BODIN le 21/06/1952
- ‡Commune d'Auchay sur Vendée : Ratha POM née SAN le 15/12/1962
- ‡Commune de Le Langon : Marine GUINOT née le 19/03/1996
- ‡Commune d'Auchay sur Vendée : Pierrette GAMIN née VERDON le 14/10/1946
- ‡Commune d'Auchay sur Vendée : Morgane THITECA née le 22/12/1995
- ‡Commune de Le Langon : Maxime VITET né le 04/12/1999

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Devarayen', written over a horizontal line.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-050 – RPI LE LANGON – PETOSSE : CONVENTION DETERMINANT LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LE LANGON - PETOSSE

Vu le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) créé en 1995 par les Communes de Le Langon et de Petosse ;

Considérant que la convention du 12 juin 2015 déterminant les charges de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal Le Langon – Petosse est échuë ;

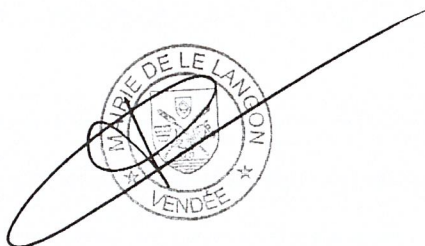
Madame le Maire donne connaissance de la nouvelle convention déterminant les charges de fonctionnement du RPI Le Langon – Petosse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valide la convention déterminant les charges de fonctionnement du RPI Le Langon – Petosse tel que présentée.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-051 – RPI LE LANGON – PETOSSE : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

En 1995, les communes de Le Langon et de Petosse ont créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Au vu du nombre d'enfants scolarisés en classe de maternelle, l'intervention de trois agents assurant les fonctions d'ASEM est nécessaire sur les deux écoles que compte le RPI.

Dans un souci d'équité, il est été proposé depuis le 28 août 2023, que la rémunération et les charges sociales du troisième agent assurant les fonctions d'ASEM soient prises en charge par les deux communes ;

- La commune de Petosse recrute cet agent en contrat à durée déterminée, et devient ainsi la collectivité employeur.
- La commune de Le Langon rembourse trimestriellement la commune de Petosse, à hauteur de 50% des charges de cet agent.

Madame le Maire propose de renouveler pour l'année scolaire 2026/2027, cette mise à disposition dans les mêmes conditions.

Au vu de la répartition des effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2025, cet agent intervient :

- sur la commune de Le Langon de 8h45 à 16h15 (temps d'ASEM + temps d'accompagnement de la pause méridienne)
- sur la commune de Petosse de 16h15 à 18h45 (temps de garderie)

Madame le Maire donne connaissance du projet de convention de mise à disposition de l'agent assurant les fonctions d'ASEM. Cette convention engage les deux communes du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 085-218501211-20260528-DELIB2026_051-DE

SLOW

- Emet un avis favorable à la prise en charge par les communes de Le Langon et de Petosse d'un agent assurant les fonctions d'ASEM sur le RPI Le Langon / Petosse.
- Emet un avis favorable à la convention de mise à disposition telle que présentée.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. DEVARAYEN', written over the name of the secretary.

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-052 – MODIFICATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » établie entre le Ministère des solidarités et de la santé, et la Commune de Le Langon le 14 octobre 2024 ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

✚ **Cantine – cas général**

- Maintient une tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial de la CAF ;
- Maintient la tarification sociale suivante à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Quotient familial	Tarif
0 - 1 000	1.00 €
1 001 - 1 200	3.00 €
1 201 et +	3.40 €

- Dit qu'en l'absence de justificatif (attestation de quotient familial ou avis d'imposition sur le revenu) le repas sera facturé 3,40 €.
- Précise que le quotient familial transmis par les familles sera valable pour l'année scolaire 2026-2027.
Si une famille connaît un changement important de situation en cours d'année (séparation, chômage, reprise d'activité...), elle devra le signaler au service en

mairie. Ainsi ce nouveau quotient familial sera appliqué sur le mois suivant, sans rétroactivité.

- Dit que tout repas non réservé le lundi de la semaine N pour la semaine N+1 sera facturé 3,90 €.
- Dit que toute absence non avertie 72 heures au préalable ou non justifiée par certificat médical ou administratif sera facturée au tarif en vigueur.
- Fixe le repas adulte à 3,50 €.
- Dit que les familles d'accueil devront fournir l'attestation de quotient familial de la famille de l'enfant accueilli pour bénéficier de la tarification sociale. En cas d'absence de justificatif, le repas payé par les familles d'accueil sera de 3,40 €.

✚ Cantine – cas particulier

Pour les enfants soumis à un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) et pour lesquels le déjeuner sera fourni par les parents, mais pris au restaurant scolaire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Maintient la tarification sociale suivante à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Quotient familial	Tarif
0 - 1 000	0,20 €
1 001 et +	0,68 €

- Dit qu'en l'absence de justificatif (attestation de quotient familial ou avis d'imposition sur le revenu) le repas sera facturé 0,68 €.
- Précise que le quotient familial transmis par les familles sera valable pour l'année scolaire en cours.

Si une famille connaît un changement important de situation en cours d'année (séparation, chômage, reprise d'activité...), elle devra le signaler au service en mairie. Ainsi ce nouveau quotient familial sera appliqué sur le mois suivant, sans rétroactivité.

✚ Tarifs garderie

Considérant que les écoles de Le Langon et de Petosse fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal, et que de ce fait un bus scolaire est affrété :

- Dit que la garderie ne sera payante qu'à partir de 16h45 pour tous les enfants
- Fixe à 0,50 € le quart d'heure de garderie.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-053 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-13 ;

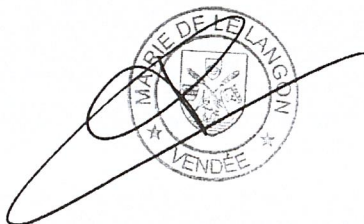
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Dit que Madame le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-054 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire rappelle :

- Que l'emploi permanent ouvert sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à hauteur de 15,83 heures hebdomadaires, sera vacant à compter du 16 juillet 2026
- Que l'emploi temporaire pour accroissement d'activité sera échu le 6 juillet 2026

Il convient donc de créer un emploi d'agent de service polyvalent en milieu périscolaire, à temps non complet, soit 17,42 heures à compter du 1^{er} août 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer l'emploi d'agent de service polyvalent en milieu périscolaire
 - ✓ emploi permanent
 - ✓ à temps non complet à raison de 17,42 heures hebdomadaires
 - ✓ à compter du 1^{er} août 2026
 - ✓ susceptible d'être pourvu par des agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

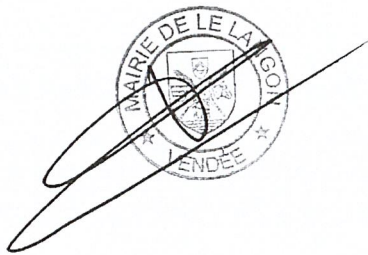
Publié le

ID : 085-218501211-20260528-DELIB2026_054-DE

SLO

- Autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
 - ✓ motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°5°6° ou 7° du Code général de la fonction publique,
 - ✓ temps de travail : 17,42 heures hebdomadaires
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the name 'Joseph DEVARAYEN'.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-055 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu la délibération n° 2023-072 du 9 novembre 2023 relative à la gestion des amortissements des immobilisations en M57 ;

Vu la délibération n° 2025-015 du 27 février 2025 fixant à 1 € symbolique la cession de 48 m² de la parcelle cadastrée AI 181 ;

Vu la délibération n° 2026-057 du 28 mai 2026 relative à la cession à titre gratuit de matériel pédagogique ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement

681-042- Dotation aux amortissement	+ 22 €
023- Virement à la section d'investissement	- 22 €

Recettes d'Investissement

2804422-040- Amortissement personnes de droit privé	+ 22 €
021- Virement de la section de fonctionnement	- 22 €

- de procéder à l'augmentation des crédits suivante :

Dépenses d'Investissement

2188-041- Autres immobilisations corporelles	+ 1 275 €
--	-----------

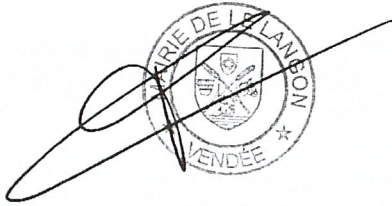
Recettes d'Investissement

1326-041- Subvention d'investissement
autres établissements publics locaux

+ 1 275 €

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Devarayen", written in a cursive style.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-056 – FESTIVITES DU 14 JUILLET 2026 : DETERMINATION DES LOTS

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des festivités du 14 juillet, il est organisé des concours de pétanque, de palets et de belote.

Elle propose que la collectivité offre aux vainqueurs les bons d'achats suivants, à valoir dans le commerce langonnais « Halle Dis » :

PETANQUE	Nb de bon	Valeur d'un bon	Total
1ère place	2	30	60
2ème place	2	20	40
3ème place	2	15	30

PALETS	Nb de bon	Valeur d'un bon	Total
1ère place	3	30	90
2ème place	3	20	60
3ème place	3	15	45

BELOTE	Nb de bon	Valeur d'un bon	Total
1ère place	2	30	60
2ème place	2	20	40
3ème place	2	15	30

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de Madame le Maire, pour un montant total de 455 €
- Dit que les bons d'achat devront être utilisés avant le 30 septembre 2026.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. DEVARAYEN', is written below the name of the secretary.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-057 – PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN : CONVENTION DE CESSIION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE A TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DU LIFE WILD BEES

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2023-055 du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal décidait la conception d'un jardin participatif dans le cadre du Life Wild Bees.

Dans la continuité de ce projet, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin a réalisé 4 kamishibaï sur les pollinisateurs sauvages et la pollinisation à destination des scolaires des cycles 1 et 2. Il propose de céder gratuitement aux structures partenaires du projet :

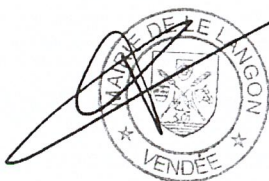
- 1 butaï
- 4 kamishibaï de 7 planches chacun
- 1 sac de transport
- 1 livre « insecte du jardin »

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valide la convention de cession de matériel pédagogique à titre gratuit dans le cadre du Life Wild Bees
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line with a loop at the end, positioned below the name of the secretary.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-058 – PROJET EOLIEN « LE MOULIN DES SABLES » : ADOPTION D'UNE MOTION

Dans l'édition du journal Ouest France du 13 mars 2026, nous avons pris connaissance de la relance du projet éolien sur les communes de Longèves et d'Auchay-sur-Vendée.

Nous apprenons aussi que la cour d'appel de Nantes, accorde au nouveau Préfet un délai de quatre mois pour réexaminer ce dossier, qui fait suite à un premier refus de l'État. Ce dossier met en évidence l'importance et la sensibilité des enjeux liés au projet de parc éolien du Moulin des Sables.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de Le Langon souhaite attirer l'attention sur les préoccupations croissantes exprimées localement, notamment par l'association Vent de Détresse, concernant le développement soutenu de l'éolien sur le Pays de Fontenay-le-Comte.

Nous estimons que ce projet comme celui concernant le repowering des éoliennes déjà implantées dans notre secteur, lorsqu'ils sont trop nombreux ou insuffisamment concertés, sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le cadre de vie des habitants, les paysages et l'équilibre de notre territoire.

Par ailleurs, nous nous permettons de rappeler que des courriers de désapprobation quant à cette nouvelle implantation ont été envoyés au précédent Préfet signés en novembre 2023 par le Président du Conseil Départemental Monsieur Alain LEBOEUF et par le Maire de Fontenay-le-Comte Monsieur Ludovic HOCBON.

Des courriers de la même tonalité ont été envoyés en juillet 2024 signés par le Président du SyDEV Monsieur Laurent FAVREAU, la Présidente de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée Madame Anne-Marie COULON et de nouveau par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Alain LEBOEUF.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

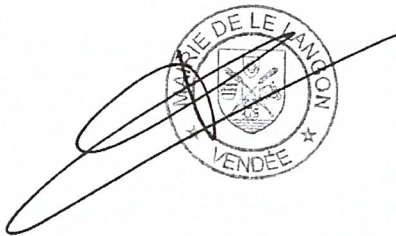
ID : 085-218501211-20260528-DELIB2026_058-DE

SLO 

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement à une information claire et transparente de la population, ainsi qu'à une réelle prise en compte de l'avis des habitants dans les décisions qui engagent durablement leur environnement.

Aussi, par la présente, nous souhaitons alerter sur la nécessité d'une vigilance particulière dans l'instruction de ce dossier, au regard des enjeux locaux qu'il soulève. À ce titre, le Conseil Municipal souligne l'importance de maintenir une cohérence avec la décision initiale de refus, qui apparaissait pleinement fondée au regard des spécificités de notre territoire. Il exprime également l'attente forte des élus et de la population quant au maintien de cette position, dans un souci de préservation du cadre de vie et d'équilibre territorial.

Le Maire,
Anne AIMÉ



Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-059 – CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Vu la délibération n° 2026-033 du 3 avril 2026 relative au choix du mode de scrutin pour la nomination des membres des commissions communales ;

Vu les délibérations n° 2026-034 du 3 avril 2026 et n° 2026-046 du 23 avril 2026 portant création de commissions communales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer la commission suivante :

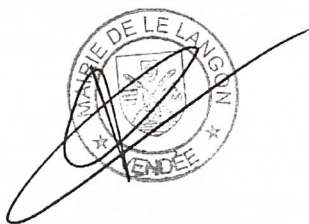
Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Emmanuel GAUDUCHEAU

Vice-Présidente : Jacqueline ARRESTAYS

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Devarayen', written in a cursive style.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-060 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL LOCAL VENDEE EAU « MERVENT »

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les Communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de recourir au vote à main levée.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire son délégué titulaire au Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».

S'est porté candidat : Victorien POUPONNOT

Nombre de votants : 15
Nombre d'abstention : 0

Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Victorien POUPONNOT a obtenu : 15 voix

Victorien POUPONNOT ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire au Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire son délégué suppléant au Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».

S'est porté candidat : Emmanuel GAUDUCHEAU

Nombre de votants : 15
Nombre d'abstention : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Emmanuel GAUDUCHEAU a obtenu : 15 voix

Emmanuel GAUDUCHEAU ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant au Conseil Local Vendée Eau « Mervent ».

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-061 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°6.5 du 27 avril 2026 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée relative à la création et à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire son représentant titulaire au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :

S'est portée candidate : Anne AIMÉ

Nombre de votants : 15
Nombre d'abstention : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Anne AIMÉ a obtenu : 15 voix

Anne AIMÉ ayant obtenu la majorité absolue est élue représentante titulaire au sein de la CLECT e la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire son représentant suppléant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 085-218501211-20260528-DELIB2026_061-DE

SLO

S'est porté candidat : Jean-Pierre BRISSON

Nombre de votants : 15

Nombre d'abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

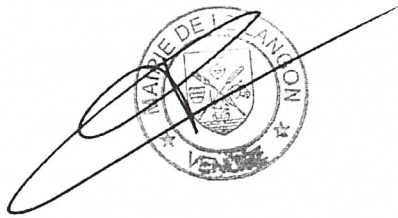
Majorité absolue : 8

Jean-Pierre BRISSON a obtenu : 15 voix

Jean-Pierre BRISSON ayant obtenu la majorité absolue est élu représentant suppléant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the name of the secretary.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONToux à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-062 – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : DESIGNATION D'UN REFERENT « ACCOROUTISTE »

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a mutualisé son service « accoroutiste » à l'ensemble de ses communes membres. Chaque membre doit nommer un élu référent.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Éric LAGACHE référent accoroutiste au sein de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Devarayen', is written below the name of the secretary.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIMÉ, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Présents : Anne AIMÉ, Éric LAGACHE, Jacqueline ARRESTAYS, Jean-Pierre BRISSON, Lionel BAUSMAYER, Joseph DEVARAYEN, Fabienne DUHEM, Béatrice MARTINET, Thierry ROY, Nathalie GUILLOTEAU, Emmanuel GAUDUCHEAU, Julia MOAL, Victorien POUPONNEAU, Morgane DELACAUCHY.

Pouvoir : Nathalie MONTOUX à Béatrice MARTINET

Secrétaire de séance : Joseph DEVARAYEN

OBJET 2026-063 – COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Vu les Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Fontenay-Vendée en date du 27 avril 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne membres des commissions thématiques intercommunales les élus suivants :

- Commission « Économie et Innovation »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléante : DUHEM Fabienne
- Commission « Finances, Ressources humaines, Numérique et Politiques contractuelles »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléant : DEVARAYEN Joseph
- Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Enseignement supérieur »
Titulaire : MARTINET Béatrice
Suppléante : DUHEM Fabienne
- Commission « Travaux, Efficacité énergétique et Espaces publics »
Titulaire : BRISSON Jean-Pierre
Suppléant : BAUSMAYER Lionel
- Commission « Aménagement du territoire et de l'Habitat »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléante : MOAL Julia
- Commission « Environnement, Transitions, Mobilités et Transports »
Titulaire : ARRESTAYS Jacqueline
Suppléante : MONTOUX Nathalie

SLO

- Commission « Santé et de Solidarités »
Titulaire : MARTINET Béatrice
Suppléante : GUILLOTEAU Nathalie
- Commission « Monde agricole »
Titulaire : GAUDUCHEAU Emmanuel
Suppléant : POUPONNOT Victorien
- Commission « Eau, Assainissement, Collecte et valorisation des déchets et à l'Animation territoriale »
Titulaire : AIMÉ Anne
Suppléant : LAGACHE Éric
- Commission « Tourisme, Culture et Valorisation du patrimoine »
Titulaire : ARRESTAYS Jacqueline
Suppléant : DEVARAYEN Joseph
- Commission « Equipement et d'animation sportive »
Titulaire : ROY Thierry
Suppléante : DELACAUCHY Morgane

Le Maire,
Anne AIMÉ

Le Secrétaire
Joseph DEVARAYEN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Devarayen', written over a horizontal line.